

Inspection de l'Education nationale

Circonscription ORLEANS/SARAN

Ecole élémentaire des sablonnières

14 classes



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 15 OCTOBRE 2020

Convocation adressée le 9 octobre 2020 par la Directrice de l'école Mme Villedieu.
Le Conseil d'école s'est réuni le jeudi 15 octobre 2020, à 18H30, à l'école élémentaire
des sablonnières

Secrétaire de séance: Mme BODY

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Villedieu Valérie	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
<i>Mme Body, Mme Dumesnil, Mme Guériteau, M. Enjalbert, Mme Rancien, Mme Thomas, Mme Le Tumelin</i>	Enseignant(e)s Présents
<i>Mme Favardin, M. Patinote, Mme Thévenoux, Mme Leroux, Mme Adamczyk, Mme Dave, Mme Fruchet, M. Berrueco,, Mme Yeye</i>	En visio
Inspecteur ou inspectrice de l'éducation nationale	IEN
ELUS ou représentant mairie	
Mme Chair M. Arrondeau	Elue Responsable pôle scolaire/périscolaire
PARENTS D'ELEVES	
Mme Nourisson, Mme Rouault, M. Pita Mukuna, Mme El Mosaoui, Mme Petit, Mme Poiseau Grand, Mme Nouvellon, M. Boulard, Mme Douilly, Mme Ibomi Ndaka, Mme Pereira, M. Camilleri	Elu(e)s titulaires
LE DDEN	
M. Garnier	DDEN

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
M. Pichard Mme Ralambondrainy Mme Haggoune, Mr Vivie	Inspecteur Enseignantes RASED
Mme Cheze, M. El Messsaoudi	Parents d'élèves

1. Effectifs pour l'année 2020-2021 et élections

Une école de 14 classes réparties de la manière suivante :

CP Mme Dave	25 élèves
CP Mme Fruchet/ Mme Ralambondrainy (lundi)	26 élèves
CP Mme Body	24 élèves
CE1 Mme Favardin (lundi, mardi et vendredi), Mme Rancien (jeudi)	25 élèves
CE1 Mme Thévenoux	26 élèves
CE1 Mme Dumesnil (lundi et mardi), Mme Thomas (jeudi et vendredi)	26 élèves
CE2 Mme Yeye	24 élèves
CE2 Mme Guériteau	25 élèves
CE2/CM1 Mme Leroux	24 élèves (14 CE2/10 CM1)
CM1 Mr Enjalbert	24 élèves
CM1 Mr Berrueco	25 élèves
CM1/CM2 Mr Patinote	25 élèves (10 CM1 + 15CM2)
CM2 Mme Le Tumelin	27 élèves
CM2 Mme Adamczyk	28 élèves

TOTAL : 354 élèves (+ 2 inscriptions prochainement CE2 et CM2)

Un emploi civique, Mme Pereira Maryne va aider les enseignants dans les classes sur différentes activités et prendre certainement des groupes en informatique au retour des vacances de la Toussaint.

L'équipe est composée de 18 enseignants + Mr Vivie enseignant E et 1 psychologue scolaire Mme Aggoune (RASED) + 1 emploi civique + 3 AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap).

Taux de participation aux élections 46,71% avec une liste de parents non affiliées comprenant 19 personnes. 14 parents titulaires élus et 5 suppléants.

2. Cantine et périscolaire

L'objectif : garantir le protocole sanitaire.

658 enfants le matin

300 le midi

100 le soir

Les projets d'animation vont se développer après les vacances de la Toussaint.

3. Les travaux et le budget de l'école

- Le mobilier a été changé classes 7 et 6 et achat de meubles dans d'autres classes.

- Des VPI sont installés dans les 3 classes de CE2.

- Agrandissement du parking.

- Le budget des fournitures (12425€) et celui des transports est stable. La mairie donne un budget conséquent de fonctionnement aux écoles proportionnel au nombre d'élèves.

4. Bilan coopérative d'école (annexe 1)

Voir le bilan 2019 / 2020 ci-joint

La coopérative d'école ne fait aucun appel aux dons des parents.

Elle offrira un spectacle aux élèves de chaque classe.

5. Vote du règlement intérieur de l'école et de la zone de proximité (annexe 2)

◆ Chaque personne présente a reçu le règlement, avant le conseil d'école, afin de pouvoir l'examiner.

Mention à ajouter : Le protocole sanitaire de L'Éducation Nationale prend le pas sur les dispositions inscrites au règlement d'école.

Résultat des votes :

Votes pour : 32

contre : 0

abstention : 0

Les familles recevront le règlement par mail, elles devront en prendre connaissance et rapporter un coupon réponse à l'enseignant. Les familles souhaitant en avoir un exemplaire pourront se connecter sur le site d'école ou en faire la demande à la directrice.

Il a été demandé aux écoles de faire signer, à tous les parents, la charte de laïcité, ce qui a été fait dans les cahiers de liaison à la rentrée ainsi que la charte de bienveillance rédigée par les parents d'élèves l'année dernière.

◆ Plan de la zone de proximité (annexe 2):

votes pour : 32

votes contre : 0

abstention : 0

Cette année, les classes doivent se déplacer dans la mesure du possible avec le réseau TAO dans l'agglomération Orléanaise qui a ouvert la gratuité des transports aux écoles. En raison des conditions sanitaires, les sorties seront limitées et l'équipe enseignante a décidé de ne pas prendre la TAO. Nous utiliserons les bus de la ville de SARAN.

6. RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficultés)

A ce jour, l'équipe du RASED se compose d'une psychologue scolaire Mme Aggoune et d'un maître E (travail sur les difficultés scolaires) Mr Vivie pour les CP et CE1.

Aucun poste de maître G (travail sur le comportement) ce qui manque à l'école.

Des réunions de synthèse pour toutes les classes ont eu lieu, les familles sont informées de la prise en charge de leur enfant.

L'année dernière, 52 demandes d'aides ont été rédigées soit 15 de l'effectif.

Le maître E a pris en charge 23 élèves (4 CP, 10 CE et 9 CE2).

La psychologue scolaire a effectué 19 bilans psychologiques.

7. Vie scolaire

A/ Le projet d'école

Le projet d'école aurait dû être refait en fin d'année. La crise sanitaire en a reporté la rédaction. Il s'agit avant tout en ce début d'année de repérer des élèves en décrochage scolaire suite au confinement.

Activité pédagogique Complémentaire

Les APC ont lieu le mardi et le jeudi de 11h45 à 12h30 pour les CE2, CM1 et CM2, de 12h50 à 13h35 pour les CP et CE1.

Il s'agit d'une aide aux élèves en difficultés d'apprentissage ou sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre du projet d'école. L'accord des parents est obligatoire.

Un volet parcours artistique et culturel:

Les élèves doivent avoir un parcours artistique tout au long de leur scolarité.

Mise en place d'un cahier de parcours littéraire et artistique cycle 2 et cycle3.

Un volet parcours citoyen:

Programmation d'un parcours citoyen au sein de chaque niveau de classe.

Exemple: mise en place d'un conseil de délégués commun avec la périscolaire.
L'élection des délégués aura lieu du 12/10 au 16/10.

Cette année, avec les élèves, nous continuerons notre travail sur le thème du handicap.

Un volet santé: Il s'agit de répertorier les besoins de l'école. On constate un manque d'hygiène, de sommeil, une alimentation peu équilibrée...

Actions: Séances pédagogiques en classe en lien avec les programmes, sécurité routière, premiers secours en CM2, action dans le cadre du handicap et des dangers domestiques GS/CP...

Un volet central:

Les langages pour penser et communiquer

Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Les méthodes et outils pour apprendre

Coopération et réalisation de projets

Organisation du travail personnel

Conforter une école exigeante et bienveillante

Former la personne et le citoyen

Favoriser le travail collectif de l'équipe

Le projet d'école a été validé par notre IEN le 6 octobre 2016.

B/ Projets et sorties

Les interventions musique avec Valérie Bolard commenceront en février 2021 sur le thème "du fantastique" en lien avec l'école de danse et de musique.

Interventions de nombreux éducateurs sportifs sur toute l'année scolaire et pratique de la natation la moitié de l'année.

Participation des classes de CM1, CM1/CM2 et CE2/ CM 1 à la fête de la science vendredi 9 octobre sur le thème de « l'eau dans le temps ».

Participation des classes à des spectacles JMF à la passerelle à Fleury les Aubrais ou au théâtre de la Tête Noire à SARAN.

12 et 13 novembre escape game en maths pour les CM2 et CM1/CM2.

20 et 21 mai escape game en français pour les CM1.

Médiathèque: toutes les classes sont inscrites à des projets:

Les CP contes détournés, les CE1, CE2 et CM1 découverte de la collection BD kids, les CM2 et le CM1/CM2 découverte médiathèque avec escape game.

Les sorties seront limitées à cause de la crise sanitaire.

C/ Evaluations et bulletins

Des évaluations nationales ont été passées dans les classes de CP et CE1. Les résultats seront communiqués aux familles vendredi 16 octobre. Les CP auront des évaluations intermédiaires en février.

Les enseignants utiliseront le LSU comme outil de saisie pour le bulletin scolaire qui est accessible aux familles. Les bulletins seront remis aux familles le 18 décembre, en avril et fin juin.

D/ Classes de découverte:

Compte tenu du contexte sanitaire, aucune classe n'est inscrite.

E/ Liaisons CM2/6ème et GS/CP

◆ La liaison avec le collège n'est pas encore organisée.

◆ Liaison GS/CP: conseil de cycle aura lieu à la rentrée pour l'organiser dans le respect du protocole sanitaire.

F/ EILE (Enseignements Internationaux de Langues Etrangères), Stage de remise à niveau et aide aux devoirs

Fin juin 2020, 5 inscriptions en langue arabe, 2 en italien, 2 en portugais et 1 en turc. Il faut au moins 17 élèves pour ouvrir un groupe. A ce jour aucune nouvelle.

Un stage de remise à niveau aura lieu la première semaine des vacances de Toussaint du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 encadré par des enseignants. CP 8 élèves, CE1 8 élèves, CE2 8 élèves.

Un groupe de 10 élèves aura l'aide aux devoirs, 1 fois par semaine, le lundi de 16h30 à 18h00, encadré par Mme Clément. Priorité aux CP et CE1.

5. Sécurité

Des exercices d'évacuation ont eu lieu. Je tiens à rappeler le caractère obligatoire de ces derniers (3 fois dans l'année), chronométré et répertorié dans un registre de sécurité. Les directeurs sont les seules personnes à connaître les dates.

Dans l'année, 3 alertes « incendie », 1 PPMS confinement et 2 PPMS attentats doivent être réalisés.

Une évacuation incendie a eu lieu le lundi 11 septembre matin, le bâtiment a été évacué en 2 minutes et 12 secondes.

Un PPMS "Attentats" se tiendra le vendredi 16 octobre 2020 d'une durée de 10 minutes. Les élèves devaient se cacher sans faire de bruit.

6. Festivités de fin d'année

- Un spectacle de musique aura peut être lieu à la halle du bois Joly en juin en fonction de la crise sanitaire.
- La tombola, la fête d'école et les olympiades seront organisées en fonction du contexte sanitaire et des protocoles en vigueur. A ce jour, aucune décision n'est prise.

7. Divers

1/Plusieurs parents sont effarés par le discours de la direction de l'école concernant la sortie des élèves et le fait qu'il n'y a pas de surveillance pour des enfants de 6 ans. Il y a la réglementation mais il y a aussi le savoir être et on ne peut pas demander à des enfants de 6 ans les mêmes responsabilités que des enfants de 10 ans. Un minimum de vigilance serait la bienvenue... De plus les horaires de sorties entre la maternelle à 16h30 et les CP au même horaire complique la récupération.

Lors des réunions de rentrée CP, Mme Villedieu a averti les parents sur la différence de législation concernant la sortie entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Comme le stipule le règlement intérieur départemental de l'école: " À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent."

Mme Villedieu a demandé aux parents de bien dire aux enfants de ne pas quitter la grille s'ils ne voient pas les parents. Les enseignants rappellent également ces règles aux enfants. Les enseignants essaient d'être vigilants tout de même.

Il ne faut pas inverser les responsabilités. Il est indispensable que les parents respectent les horaires d'école. Il en va de leurs responsabilités d'être à l'heure à l'école ce qui n'est pas le cas ni le matin ni le soir. Chaque jour, la directrice appelle des familles à 11h45 et 16h30 parfois même jusqu'à 17h00.

Les enseignants et la directrice restent à l'écoute des familles qui ont des contraintes par exemple avec la maternelle.

En ce qui concerne la modification des horaires, il est possible d'en rediscuter une fois la crise sanitaire passée mais elle devra être votée en conseil d'école et validée par le DASEN.

2/ Les places le long du trottoir n'ont pas été modifiées et il est très difficile d'en ressortir. Est- il envisageable de mettre la rue en sens unique ?

En effet les anciennes places de parking sont présentes devant le stop. La mairie va s'en occuper. Cette demande sera proposée à la commission sécurité.

3/ Les efforts que font les écoles pour éviter le brassage des élèves seront vains si les structures d'accueil du mercredi acceptent les enfants scolarisés des autres communes (qui ont des structures pour le mercredi). Les groupes se faisant par âge, on augmente les risques... Crise sanitaire exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

C'est autorisé de brasser les groupes scolaires. Le protocole est celui de la Jeunesse et Sport. La mairie ne peut pas faire autrement sinon la structure serait fermée et les familles pénalisées. Les problématiques sont les mêmes pour les enfants ayant une activité culturelle, sportive... Les protocoles ne l'interdisent pas.

Quelles mesures seront prises si une classe ou une école d'une autre commune ferme alors que l'enfant fréquentait une structure sur Saran ?

En cas de situation positive au COVID, un protocole est suivi. La décision sera prise par le DASEN et l'ARS.

4/ Est-il possible de sécuriser les passages piétons comme ceux de l'entrée côté maternelle. Des voitures se stationnent directement sur les passages piétons, malgré le grand parking.

Il est régulièrement constaté des incivilités de la part des familles. La police municipale est présente sur l'école dès que possible et procède le cas échéant à des verbalisations ce qui parfois n'est pas visible. Les parents réitèrent cette demande de présence de la police.

En ce qui concerne le stationnement, une proposition de mise en place de potelets sera faite.

5/ Pourquoi les repas ne sont-ils pas servis à table ? En pleine pandémie le self en libre service ne semble pas très hygiénique et approprié à la situation. Les enfants toussent, touchent les barquettes etc... Ce n'est pas très sérieux ... On peut éviter tout le brassage que l'on veut si c'est pour la distribution des microbes le midi cela ne sert à rien !

Les enfants se lavent les mains régulièrement. Il y a également de nombreux points de contacts à différents moments. Pour rappel, une désinfection des sanitaires a lieu après le temps de pause méridienne.

Il y a effectivement un mal-être grandissant pour les personnels mais également une organisation qui ne convient pas aux enfants à la cantine (trop de bruits, trop de monde dans le self...).

L'organisation compte tenu du contexte sanitaire a effectivement pu évoluer et reste contraignante pour les agents encadrants.

A titre d'exemple, un mardi 305 élèves ont déjeuné au self, c'est énorme !

La mairie ne pourrait-elle pas envisager la mise en place d'un self, comme cela existe déjà dans certaines écoles afin de fluidifier les flux de circulation ?

En effet, les effectifs augmentent sur le temps de cantine et les locaux deviennent petits. La mairie souhaite avant tout que chaque famille ait accès à un repas.

Des réflexions sont en cours sur le déploiement de selfs au sein des écoles saranaises. Concernant le réfectoire, la mairie réfléchit déjà à des pistes de travail.

- La limitation du bruit par des aménagements nouveaux, une nouvelle vaisselle...
- Nouvelle organisation permettant de réduire le volume sonore.
- La construction du nouveau groupe scolaire qui désengorgerait l'école élémentaire des sablonnières.

Une commission restauration/menus aura lieu en période 2 où des parents d'élèves et des élus seront invités.

6/Concernant la présence du 2 roues devant les écoles, au vu des réponses apportées aux différentes demandes déjà faites, ne serait-il pas plus judicieux que la patrouille de la Police Municipale fasse des rondes pour dissuader le propriétaire de ce 2 roues ?

Il ne faut pas hésiter à transmettre les informations directement à la police municipale ce qui a été fait par Mme Villedieu et les parents d'élèves.

Un appel peut être passé à la police municipale 02 80 38 34 38

Un site d'école est accessible par cette adresse: <http://ec-les-sablonnieres-saran.tice.ac-orleans-tours.fr/eva>

Tous les documents administratifs y sont déposés et accessibles.

Les prochains conseils d'école auront lieu le lundi 15 Mars 2021 à 18h30 et le mardi 15 juin 2021 à 18h30.

Le 15 octobre 2020

à SARAN, école élémentaire des sablonnières

La directrice de l'école, présidente de séance

Nom, prénom, signature

Mme VILLEDIEU Valérie

La secrétaire de séance,

Nom, prénom, signature

Mme BODY Anne

ANNEXE 1

<h1 style="margin: 0;">COOPERATIVE SCOLAIRE</h1> <h2 style="margin: 0;">2019-2020</h2>
--

Solde initial en février 2020: **7146,02€**

	Entrées	Sorties	SOLDE
Paiement cirque Gruss		4008€	
Bus majolem		857€	
Remboursement classe cirque et Bus majolem par mairie	3790,80€		
Vente de gâteaux CM2	903,01€		
Achat livres CM2		823,36€	
Bénéfice tombola	831,16€		
Retour de coopérative de classe	903,73€	59,79€	
SOLDE	13574,72€	5748,15€	7826,57€

COOPERATIVE SCOLAIRE

2020-2021

Solde initial au 1er septembre 2020: **7826,57€**

	Entrées	Sorties	SOLDE
Solde	7826,57€		
Assurance OCCE		697,74€	
Coopératives de classe		3530€	
Handisport		190,36€	
CD de musique départemental		15€	
SOLDE au 15 octobre 2020	7826,57€	4433,10€	3393,47

